



Question

En ce qui concerne les plans de sécurité et d'urgence, nous aimerions avoir des précisions. Par exemple, faut-il inclure les facteurs reliés à la cybersécurité ou à la vulnérabilité aux attaques matérielles? La portée des plans de sécurité et d'urgence englobe-t-elle la conception, la construction et l'exploitation des installations?

Réponse

Les plans de sécurité et d'urgence sont requis pour l'évaluation des demandes déposées à l'Office qui visent des lignes internationales de transport d'électricité ou des pipelines. Pour l'électricité, il faut vérifier que les codes et normes applicables sont respectés pendant la construction et l'exploitation des installations. L'entrepreneur doit pouvoir déterminer si les codes et normes précisés dans la demande sont suffisants.

Les plans d'intervention d'urgence constituent une partie importante du programme de gestion des urgences. L'entrepreneur doit pouvoir déterminer si les plans d'intervention d'urgence des demandeurs sont suffisants pour la construction et l'exploitation d'une ligne internationale de transport d'électricité.